

Avis d'appel à proposition en vue de l'occupation privative temporaire du domaine public dans le parc de Brioux à Maizières-lès-Metz, n°AOT2020-01

1) Collectivité propriétaire du domaine : Ville de Maizières-lès-Metz, Grand Rue, 57282 Maizières-lès-Metz Cedex - Tél : 03 87 80 11 23 – Fax : 03 87 51 77 16

2) Objet de l'appel à propositions : La ville de Maizières-lès-Metz a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique portant un projet de développement d'une offre d'activités de loisir et de détente sur une partie du terrain du parc communal de Brioux. En application de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville lance le présent appel à propositions afin de s'assurer de l'absence ou de la présence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. L'objet du présent appel à propositions porte ainsi sur la conclusion d'une convention d'occupation privative temporaire du domaine public dans le parc communal de Brioux à Maizières-lès-Metz en vue d'y développer une offre d'activités de loisir et de détente. L'opérateur économique retenu pourra par exemple installer et exploiter des structures ludiques et nautiques ainsi qu'une structure d'accueil et de restauration (de type guinguette) sur ce même site en mettant en place des structures modulaires et amovibles.

3) Modalités de l'occupation du domaine public : l'opérateur économique retenu signera avec la ville de Maizières-lès-Metz une convention d'occupation privative temporaire du domaine public, sur la base du projet qu'il aura décrit dans son dossier de candidature. Les modalités et les obligations générales liées à cette occupation privative temporaire du domaine public seront définies dans le cadre de cette convention. Les investissements nécessaires à l'exploitation des activités projetées sont entièrement à la charge de l'opérateur économique.

4) Redevance : l'opérateur économique retenu devra verser une redevance pour le droit d'occupation du domaine public qui lui sera conféré. Les modalités de cette redevance sont définies dans le dossier d'appel à propositions.

5) Durée de la convention d'occupation : la durée de la convention sera définie en tenant compte des investissements à réaliser par l'opérateur économique et de leur durée d'amortissement.

6) Critères de sélection de l'opérateur économique : en prenant en compte les capacités financières et les références des candidats, l'opérateur économique sera retenu sur le fondement des critères suivants : 1) qualité et pertinence du projet proposé (qualité et intégration dans l'environnement des installations, organisation et fonctionnement de l'activité, services et prestations proposés, etc.) (90%) ; 2) Montant de la redevance proposé par le candidat pour l'occupation du domaine public, (10%).

7) Retrait du dossier d'appel à propositions : le dossier d'appel à propositions est librement téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://webmarche.adullact.org/app.php/consultation/3516?orgAcronyme=s3d>. Le dossier peut également être demandé par courriel à l'adresse mkoundouno@maizieres-les-metz.fr

8) Dossier de candidature à fournir : les pièces à fournir au titre de la candidature sont décrites dans le dossier d'appel à propositions. Une visite du site est possible sur rendez-vous.

9) Date limite de remise des dossiers de candidature : les dossiers sont à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à : Hôtel de ville, Grand Rue, 57282 Maizières-lès-Metz Cedex, au plus tard le 16/11/2020 à 11h00.

10) Contact pour les renseignements complémentaires : Moïse KOUNDOUNO, courriel : mkoundouno@maizieres-les-metz.fr, Tel : 03 87 80 11 23

11) Date de publication du présent avis : 30/10/2020